

Bayonne, le 12 avril 2021

Nouvelles mesures qui entrent en vigueur pour le sport à partir du 8 Avril 2021

Couvre-feu strict de 19h à 6 h du matin.

Dans les ERP X (couverts comme fronton 30m, 36m, 54m et trinquet), la pratique sportive des mineurs et majeurs reste prohibée, hormis les publics prioritaires mentionnés ci-dessous.

AUTORISATION :

Personnes majeures et mineures → **En extérieur ERP type PA (Plein Air)**
Pratique sportive encadrée en club autorisée sans contact avec une distanciation physique de 2m, dans le département de résidence ou dans un rayon de 30 km du domicile.

Les Publics Prioritaires : sportifs professionnels, sportifs de haut niveau (Elite, Seniors Relève), personnes en formation universitaire ou professionnelle, personnes détenant une prescription médicale APA et personnes à handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, **conservent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs (plein air et couvert)**.
Pour ces publics, l'ouverture des vestiaires collectifs reste autorisée, dans les conditions fixées par les protocoles sanitaires, toutefois ces publics prioritaires seront autorisés à déroger au couvre-feu et à la limitation de distance du domicile.
Pour les Espoirs, Collectifs nationaux, Membres du PPF, la pratique est autorisée dans le département de résidence ou dans un rayon de 30 km du domicile (équipement de plein air et couvert).

Les Educateurs Sportifs Professionnels : les éducateurs sportifs seront autorisés à déroger au couvre-feu et à la limitation de distance du domicile, uniquement au titre de leur activité professionnelle.

Jauges et Spectateurs : La situation sanitaire étant encore dégradée, le Premier Ministre a reporté la décision de réouverture au public des stades.
Les enceintes sportives resteront donc soumises au huis clos (plein air et couvert).

COMPETITIONS SPORTIVES :

- Sportifs professionnels, Sportifs de haut niveau (Elite, Seniors Relève) → **compétitions autorisées.**
- Listes Espoirs, Collectifs nationaux, Membres du PPF → **compétitions autorisées avec respect de la distanciation du domicile.**
- Amateurs → **compétitions interdites.**